

La vie à l'institut de formation

L'institut de formation accueille des promotions d'au moins 50 apprenants par année de formation. Sa situation géographique et son petit effectif en font un institut renommé et attractif, propice aux échanges et à une pédagogie personnalisée. La totalité de l'institut et toutes les formations sont accessibles aux personnes souffrant de n'importe quel handicap.



Un hôpital de simulation :

De vraies chambres d'hôpital pour s'exercer et faire des séances de simulation dans des conditions réelles. Ces chambres sont pourvues de mannequins électroniques haute-fidélité qui permettent d'être au plus proche de la réalité des prises en charge des patients.



Un centre de ressources documentaires :

Plus de 300 ouvrages et de nombreuses revues professionnelles sont à la disposition des étudiants ou élèves afin de faciliter leur travail personnel et le développement de leurs connaissances. Celui-ci est pourvu d'ordinateurs en « libre-service ». De plus, 34 postes informatiques sont disponibles et permettent à chaque apprenant d'organiser son travail personnel.



Les repas :

Le self du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise/Château-Renault, situé à 10 mn à pied est à la disposition des étudiants et élèves. Le tarif étudiant CROUS est appliqué aux étudiants infirmiers et le tarif du personnel de l'établissement pour les élèves aides-soignants. Un foyer avec micro-ondes et distributeur de boissons et encas est à disposition dans les locaux de l'institut.



Où se loger ?

L'institut met à disposition une liste de bailleurs particuliers proposant des chambres ou studios à louer. De plus, en lien avec l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine, des logements CROUS sont également proposés à la location.

NDA 2437 03218 37 délivré par le Préfet de la Région CVL
DAG – Novembre 2020



Secrétariat IFSI/IFAS Robert Debré

13 Avenue Emile Gounin
37400 Amboise

02 47 23 30 00

secretariat@ifsi-amboise.fr

 IFSI Amboise

Site : <http://ifsi-amboise.fr>

Portes ouvertes virtuelles :

Samedi 16 Janvier 2021 de 10H à 17H

En se connectant directement sur : <http://ifsi-amboise.fr>



PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE



Formations
infirmières et
aides-soignantes,
préparatoires et
continues





Le mot du Directeur

A l'IFSI « Robert Debré » nous formons les futurs infirmiers et aides-soignants en tenant compte des évolutions des politiques de Santé et des besoins en matière de santé publique des usagers. Le projet pédagogique que mon équipe et moi-même vous proposons repose sur une politique institutionnelle fondée sur la responsabilité, le respect, la rigueur et l'autonomie. Pour ce faire, nous développons plus particulièrement le questionnement, la réflexion éthique, l'implication en matière de santé publique et la préparation à la vie professionnelle par l'acquisition progressive des compétences indispensables à un exercice professionnel de qualité. A l'issue des formations, le taux de réussite au diplôme d'Etat varie de 96 à 100 % des candidats présentés.



L'équipe professionnelle

Les formateurs vous accompagnent tout au long de votre parcours de formation grâce à un suivi pédagogique personnalisé au service de votre professionnalisation. Les secrétaires sont à votre disposition pour vos démarches administratives, la gestion des stages et pour vous aider dans vos démarches de demande de bourses ou de prises en charge financières. La documentaliste vous aide dans vos recherches et met à votre disposition des ouvrages et de la documentation professionnelle. Un informaticien formé aux Techniques de l'Information et de la Communication participe à la modernisation de vos méthodes d'apprentissage. L'équipe technique d'entretien participe au maintien d'un environnement propre, sain et agréable, qui favorise l'apprentissage.

Formation d'Aide-Soignant(e)

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible par les voies suivantes :

- la formation initiale,
 - la formation professionnelle continue, sans condition d'une durée minimale d'exercice professionnelle,
 - la validation des acquis de l'expérience professionnelle.
- Il faut être âgé(e) de 17 ans au moins à la date de la rentrée.

Les épreuves de sélection :

- La sélection des candidats est effectuée par un jury de 2 personnes sur la base d'un dossier fourni par le candidat et d'un entretien d'une durée de 15 à 20 mn permettant d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.
- Les agents de services hospitaliers qualifiés réunissant au moins 3 ans de fonction dans cette qualité peuvent entrer directement en formation sur demande de leur employeur.

La formation :

Elle dure 12 mois et alterne enseignements théoriques et cliniques en institut de formation et en stage :

- Enseignements en institut de formation : acquisition théorique de 5 blocs de compétences,
- Enseignements en stage clinique : stages en milieu professionnel.

Les évaluations théoriques et pratiques en institut permettent d'obtenir le DEAS (diplôme d'Etat d'aide-soignant) (diplôme de niveau 4).

Formation d'Infirmier(e)

Être âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'inscription.

La sélection :

Je suis en terminale ou titulaire d'un baccalauréat

- Je m'inscris sur la plateforme :



Je relève de la formation professionnelle continue et je peux justifier de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

- Je dépose un dossier de candidature,
- Je passe 2 épreuves d'admission : un entretien oral portant sur mon expérience professionnelle et une épreuve écrite comportant des questions d'ordre sanitaire et social et une épreuve de calculs simples.

Je suis titulaire d'un diplôme en santé (français ou étranger (exemple : médecin, maïeuticien))

- Je suis admis sur dossier.

La formation :

Elle dure 3 ans et alterne pour moitié des enseignements théoriques en institut de formation et pour moitié des enseignements cliniques en stage. Elle permet l'acquisition théoriques et cliniques des 10 compétences infirmières.

La validation de l'ensemble des unités d'enseignement et des compétences permettent d'obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier (diplôme de niveau 3) et l'attribution du grade universitaire de Licence.

Coût et indemnités pendant la formation :

Les étudiants doivent s'acquitter des droits d'inscription universitaire tous les ans. Lors des stages, ils perçoivent des Indemnités de stage et ils sont remboursés de leur frais kilométriques pour s'y rendre.

Formations préparatoires et continues

L'IFSI-IFAS d'Amboise propose, aux professionnels paramédicaux, 2 formations préparatoires aux formations d'infirmière et d'aide-soignante et 13 formations continues permettant le développement professionnel continu. Elles sont visibles sur le site internet de l'IFSI : <http://ifsi-amboise.fr> et l'inscription se fait en ligne.